APES

bulletin d'information officiel de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

Mars 1981, vol. 14, no 2 Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

Rapport annuel 1980-81

Chers Membres,
Il me fait plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Association pour l'exercice 1980-81. La publication de ce rapport dans le cadre d'un bulletin spécial constitue une première pour l'A.P.E.S. et découle de notre souci de bien informer les membres des activités de l'Association.

En fait, ce rapport résume les activités des différents comités pour la dernière année. Le rapport du président ainsi que le rapport financier vous seront transmis lors de l'assemblée générale ordinaire.

Je félicite les membres du Comité des communications, à qui revient l'initiative de la publication de ce rapport, et je remercie tous les membres des comités pour avoir si généreusement consacré leur temps à la défense et la promotion des intérêts des pharmaciens des établissements de santé.

Le Président,
Donald Laberge, pharmacien

Bulletin spécial

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

1. MEMBRES —

Gaétan Dubois, président
Lise Allaire
Jean-Marie Boisclair
Nicole Desaulniers

2. MANDAT —

Fournir aux membres l'information nécessaire reliée aux activités pharmaceutiques et scientifiques par la publication bimestrielle du Bulletin de l'Association et de toutes autres publications jugées à propos par le Conseil d'administration. Favoriser la diffusion de toute information pertinente en vue de l'avancement et de la promotion de la pharmacie hospitalière.

3. BULLETINS —

Les trois réunions du comité ont permis de publier

i) six bulletins réguliers, à savoir:
— mai 1980, vol. 13, no. 4
— juillet 1980, vol. 13, no. 5
— août 1980, vol. 13, no. 6
— octobre 1980, vol. 13, no. 8
— décembre 1980, vol. 13, no. 9
— février 1981, vol. 14, no. 1

ii) deux bulletins spéciaux, soit:
— mars 1980, vol. 13, no. 3: Les services pharmaceutiques dans les établissements de santé: évaluation des besoins et planification.
— septembre 1980, vol. 13, no. 7: Revue d'utilisation des fractions protéiniques du plasma.

4. INDEX —

L'index 1980 a été publié dans le bulletin régulier de décembre.

5. AUTRES RÉALISATIONS DU COMITÉ —

i) Modification de la présentation du bulletin régulier;
— en-tête de la première page qui a subi quelques changements.
— le texte des pages 1 et 4 qui est disposé sur deux colonnes dans la mesure du possible.

ii) Une nouvelle chronique «OPINION» ouverte à tous les membres, s'est ajoutée aux chroniques régulières du bulletin.

iii) Le dépliant de l'Association a été révisé et réimprimé. Ce dépliant a pour objet de préciser les services que fournit l'Association à ses membres.

iv) La feuille «DOSSIER» a été créée. Cette feuille constitue un moyen d'information supplémentaire réservé uniquement aux membres. Elle permet de livrer certaines informations qui ne peuvent être publiées dans le bulletin compte tenu de sa diffusion.

v) Suite à un souhait des membres lors de l'Assemblée générale de mars 1980 et suite à une recommandation du comité des communications, laquelle a été entérinée par le Conseil d'administration, les membres du comité ont préparé un bulletin spécial décrivant les activités de l'Association en 1980-1981. Ce bulletin devrait normalement être disponible pour l'Assemblée générale de mars 1981.

6. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ —

Considérant que,
— les chroniques régulières doivent constituer chacun des bulletins,
— le matériel soumis pour publication au cours de l'année est de plus en abondant,
— le mandat du comité déborde du cadre du bulletin.

Ce bulletin est l'organe officiel de l'A.P.E.S., 50 ouest, boul. Crémazie, bureau 505, Montréal, Qué., H2P 2T2. Toute correspondance doit parvenir à cette adresse à l'attention du comité des communications.

les membres du comité recommandent,

i) que le nombre de bulletins réguliers à publier demeure identique à savoir: SIX (6)

ii) qu'ils aient la possibilité de publier un bulletin régulier double (i.e. 8 pages) lorsque cela s'avère nécessaire.

iii) qu'un sous-comité dit de rédaction s'occupe uniquement de la publication des bulletins.

7. INVITATION AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION —

Les membres du comité ne sauraient terminer leur rapport sans remercier les membres qui ont contribué à la publication des bulletins et sans réitérer leur invitation à tous pour participer tout particulièrement aux chroniques «OPINION» ainsi que «INFORMATION ET DÉVELOPPEMENT».

COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE PLANIFICATION DES BESOINS EN EFFECTIFS PHARMACEUTIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MANDAT:

— Définir et identifier les besoins en services pharmaceutiques de 1ère et 2e ligne
— Étudier les moyens de favoriser le développement des services professionnels et la continuité des services pharmaceutiques
— Faire l'étude des ressources actuelles en fonction des besoins prévus dans le document sur la planification
— Faire l'inventaire du personnel de soutien en vue d'établir un ratio pharmacien/personnel de soutien.

MEMBRES:

Robert Létourneau, président
Denise Demers
Jacques-Yves Desautels
Julie Gosselin-Déry

RENCONTRES:

Au 20 janvier 1981, 4 rencontres avaient été tenues et quelques réunions supplémentaires étaient prévues d'ici mars 1981.

CADRE D'INTERVENTION:

Il existe, dans la plupart des Services de Pharmacie de nos établissements de santé, une absence d'adéquation entre les effectifs réels et les effectifs théoriques requis pour assumer les responsabilités professionnelles conférées par les lois, règlements et normes. C'était la conclusion du travail des membres de notre Comité en 1979-80, comme en témoigne le Bulletin d'information de l'A.P.E.S. de mars 1980 (Vol. 13, No. 3).

PROGRAMME 1980-81:

1- Sensibiliser les membres de l'A.P.E.S. et les mobiliser en vue d'une véritable planification de chaque Service de Pharmacie.

2- Fournir des données comparatives sur les effectifs permettant de situer chaque Service de Pharmacie par rapport aux autres Services de Pharmacie.

3- Encourager des interventions locales en vue du développement normal des Services de Pharmacie.

4- Soutenir l'action locale par une intervention auprès du Ministère des Affaires sociales en souhaitant que les Services les plus défavorisés au plan des effectifs bénéficient de budgets protégés de la part du Ministère.

INFORMATION:

Chaque membre ayant reçu de l'information sur une base individuelle quant à cette démarche et un exposé des résultats du questionnaire ayant été présenté lors du Congrès de mars 1981, on peut affirmer que les membres ont été étroitement liés au travail du Comité et qu'ils ont une très bonne perception de ses réalisations.

CONCLUSION:

Nous croyons que le développement des effectifs pharmaceutiques est un moyen fondamental d'améliorer la qualité des services de santé au Québec. Les services pharmaceutiques en établissements doivent s'élever au diapason des autres services de santé pour le bien-être des bénéficiaires. La sensibilisation des administrateurs aux besoins en services pharmaceutiques doit provenir des spécialistes du secteur, les pharmaciens. Le défi du comité était d'enclencher cet effort collectif. Bonne chance à tous!

COMITÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

MEMBRES:

Hélène Lambert, présidente
Élie Assal
Jean Bérubé
Ann Lalumière
Claire Pagé

MANDAT:

Déterminer les besoins, planifier et maintenir un programme d'éducation permanente, collaborer à la planification de la journée pharmaceutique et étudier de nouveaux modes d'accessibilité à la documentation.

Le comité a tenu 3 réunions, soit les 21 mai, 23 juillet et 31 octobre 1980 au cours desquelles il a planifié 3 journées d'éducation permanente:
— 19 septembre 1980: cardiologie à Montréal, 112 inscriptions
— 7 novembre 1980: dermatologie à Québec, 86 inscriptions
— 5 mars 1981: pneumologie à Québec
ainsi que la journée pharmaceutique du 6 mars 1981 dont le thème «Besoins pharmaceutiques: nouvelle dimension» traitait de l'informatique et du sondage sur les effectifs pharmaceutiques dans les établissements de santé.

De plus, des échanges ont été faits au niveau de d'autres associations (FMOQ-FMSQ) afin de vous faire connaître leur programme d'éducation permanente. Vous recevrez bientôt de l'information à ce sujet. De même des approches ont été faites auprès d'une compagnie de l'Ontario afin de rendre disponible l'enregistrement sur cassettes des prochaines journées d'éducation permanente. De plus, le comité s'est occupé de la constitution d'une banque de sujets pour les journées de l'an prochain ainsi que de l'équipement technique requis pour le bon fonctionnement de chaque journée.

Enfin, le comité travaille actuellement à la planification de la journée du 8 mai prochain.

COMITÉ DE NÉGOCIATION

COMPOSITION:

Donald Laberge, président
Gaétan Dubois
Hélène Lambert
Roger Leblanc
Robert Létourneau

MANDAT:

Conclure une entente avec le ministre des Affaires sociales déterminant les conditions de travail de tous les pharmaciens oeuvrant en établissement de santé ce qui implique que cette entente lie obligatoirement tous les établissements au sens de la loi sur les services de santé et les services sociaux.

Le mandat est modifié au cours de l'assemblée générale de mars 1980, en y ajoutant la négociation au besoin, de la fourniture du médicament.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS:

Printemps 1980:

Les discussions avec la partie patronale portent exclusivement sur la question des cadres. Pour la partie patronale, le fait d'avoir une seule Association leur apparaît DYSFONCTIONNEL et ils voient difficilement un compromis.

Compte tenu du rythme des négociations, nous proposons à la partie patronale d'examiner l'hypothèse d'une entente intérimaire qui règlerait quelques problèmes pratiques:

— relèvement de l'échelle
— avantages sociaux
— congé de maternité
— congé de paternité
— etc.
— procédure d'arbitrage

La partie patronale se dit prête à analyser l'hypothèse et nous suggère de produire un document à cet effet.

Présentation de notre document et refus de la partie patronale, l'objet de l'entente n'étant pas modifié.

Automne 1980:

— *septembre:*

Acceptation de principe du Conseil d'administration relativement à la signature d'un moratoire.

— *octobre 1980:*

Rencontre avec la partie patronale et acceptation du moratoire à l'exception de la rémunération rattachée au système de garde.

Refus de la partie patronale de modifier les offres relatives à la rémunération du système de garde.

Lettre du président de l'A.P.E.S. au ministre Denis Lazure lui demandant une rencontre pour réexaminer tout le dossier.

— *novembre 1980:*

Convocation des membres à une réunion extraordinaire le 5 décembre.

Réponse du ministre Lazure confiant à son sous-ministre aux relations de travail le soin de nous rencontrer.

— *décembre 1980:*

Congédiement du conseiller juridique.

Assemblée générale extraordinaire des membres. Celle-ci ratifie les recommandations du conseil d'administration.

Rencontre du comité de négociations avec le sous-ministre aux relations de travail.

Hiver 1980-81:

Lettre du président de l'A.P.E.S. aux membres du Conseil d'administration, leur demandant l'autorisation de faire connaître aux membres les offres contenues dans le moratoire.

— *janvier 1981:*

Consultation des membres relativement au moratoire.

Acceptation du moratoire par les membres.

COMITÉ SUR LES CENTRES D'ACCUEIL

MANDAT:

Favoriser l'implantation et le développement des services pharmaceutiques dans les Centres d'accueil pour adultes et enfants.

MEMBRES:

Roger Leblanc, président
Jean-Yves Julien
Carole Desmarais

RAPPORT D'ACTIVITÉ:

Le comité s'est réuni à trois reprises et a présenté son rapport au Conseil d'administration le 5 décembre 1980.

Les membres du comité ont préparé un document de travail qui se veut un recueil des différents aspects légaux régissant le travail du pharmacien en centre d'accueil ainsi qu'un outil de référence pour le pharmacien s'apprêtant à oeuvrer dans ce milieu.

Vous trouverez ci-dessous les différents sujets qui ont été développés dans le document officiel.

I- Cadre légal

a) Lois
b) Dispositions réglementaires
c) Aspect normatif

II- Structures administratives du centre d'accueil

a) Classification des centres d'accueil
— Classification des bénéficiaires
— Pavillonnement du centre d'accueil
— Centre de jour
b) Personnel administratif et professionnel
c) Comités dans le centre d'accueil

III- Activités pharmaceutiques

a) Personnel professionnel
b) Personnel technique

IV- Engagement du personnel professionnel

a) Engagement d'un pharmacien à plein temps
— Pour un centre d'accueil
— Pour plusieurs centres d'accueil
b) Contrat de service avec un centre hospitalier
c) Engagement d'un pharmacien à temps partiel

V- Service pharmaceutique et les aspects administratifs

a) Approvisionnement des médicaments
b) Locaux et équipements
c) Engagement du personnel technique
— Engagement d'employé à plein temps
— Utilisation d'un employé du centre d'accueil
— Contrat de service avec un centre hospitalier
— Engagement d'un employé à temps partiel

à inclure chap. 19.

COMITÉ SUR LE RÔLE DU PHARMACIEN DANS LA SÉLECTION DES MÉDICAMENTS

MANDAT:

Développer une philosophie d'approche pour le pharmacien vis-à-vis la politique d'achats de groupe de sorte que celle-ci ne soit pas un obstacle à la sélection des médicaments.

MEMBRES:

Robert Létourneau, président
Georges Elliott
Robert Royer

RENCONTRE:

Une réunion a été tenue le 19 juin 1980. Le complément du travail a été fait lors de communications téléphoniques ou encore de travaux individuels des membres du Comité.

TRAVAIL ACCOMPLI:

Les membres ont surveillé l'application de la politique provinciale des achats de groupe de médicaments dans le réseau des Affaires sociales. La position du Comité vis-à-vis la politique des achats de groupe de médicaments a été élaborée et a suivi un cheminement interne pour finalement faire l'objet de l'éditorial du bulletin d'information de l'A.P.E.S. en décembre 1980 (Vol. 13, No. 9).

EXPRESSION D'OPINION DU COMITÉ:

1. *Sélection vs coût*

Il est normal que les pharmaciens tiennent compte de l'aspect économique dans la sélection des médicaments. Cependant, l'attention portée à cet aspect doit être proportionnelle aux ressources humaines des Services de Pharmacie des Établissements au Québec, lesquelles sont insuffisantes. Nos efforts devraient donc continuer de porter sur la fraction des médicaments où les économies prévues seraient significatives. Il faut éviter que le coût du médicament devienne graduellement l'unique critère aveugle de sélection.

2. *Économie vs sécurité*

La négociation annuelle de tous les médicaments de la liste produite par la Régie entraîne subitement de profonds changements dans les marques de commerce. Les effectifs pharmaceutiques étant insuffisants, le contrôle des médicaments en souffre et plusieurs médicaments doivent être laissés «au commun» sur les différentes Unités. Ces nombreux changements annuels seront source de confusion dans le milieu et ils peuvent entraîner des erreurs grossières, préjudiciables aux bénéficiaires.

Les changements dans notre sphère d'activités doivent être introduits de façon progressive et tenir compte de la capacité d'assimilation des intervenants, pour des motifs évidents de sécurité. Des effectifs pharmaceutiques plus considérables pourraient permettre l'introduction de nombreux changements dans le cadre d'un contrôle plus rigoureux qui garantisse la sécurité des bénéficiaires. Ce milieu favorable n'existe malheureusement que dans quelques Services de Pharmacie de nos Établissements.

3. *Acheteur économe vs professionnel*

Depuis des années, plusieurs Services de Pharmacie ont réalisé des économies substantielles reliées à la sélection des médicaments. Avec des effectifs insuffisants, le contrôle de l'utilisation a été laissé au second plan et les possibilités sont minces d'espérer un développement des nouvelles activités cliniques du pharmacien. Malgré la qualité de leurs pharmaciens, certains Services de Pharmacie sont perçus par les administrateurs d'Établissements comme étant un strict service d'achats spécialisés dont les économies servent à boucher les trous dans d'autres Directorats ou Services, sans que l'on consente à investir ces économies dans le développement normal du Service de Pharmacie.

En ce sens, un certain nombre de pharmaciens peuvent témoigner de leur déception, car le fait d'attacher trop d'importance au coût du médicament a été préjudiciable à l'évolution normale des activités strictement professionnelles de leur Service.

CONCLUSION:

Les pharmaciens peuvent participer à des initiatives de bonne gestion et d'économie. Ces efforts doivent cependant être équilibrés par rapport aux activités professionnelles (ou cliniques), sinon, ils risquent de stériliser le développement de certains Services de Pharmacie de nos Établissements. Dans les officines privées, la vente de matière est le boulet au pied du pharmacien qui rabaisse la perception de son rôle de professionnel. Dans les Établissements, l'achat de matière devient-elle le boulet au pied du pharmacien qui rabaisse la perception de son rôle de professionnel?

COMITÉ SUR L'INFORMATIQUE ET L'UNI-DOSE

Ce comité était formé cette année des personnes suivantes:
M. Alick Torchinsky, président
M. Guy Varin,
M. Pierre Neault,
M. Pierre Ducharme.

Le mandat confié à ce comité était le suivant:
«Étudier l'aspect pratique et l'application de ces deux techniques».

Des problèmes de santé survenus à deux des membres du comité en ont malheureusement perturbé quelque peu le fonctionnement, de telle sorte qu'une seule réunion a été tenue. Suite à cette réunion, il a été décidé de limiter l'action du comité à deux points bien précis, à savoir:

— Obtenir de tous les hôpitaux québécois utilisant partiellement ou totalement la distribution uni-dose des informations sur ces systèmes. À cette fin, un questionnaire a été expédié aux huit hôpitaux en question. À ce jour, nous avons reçu six (6) réponses. Les textes ainsi obtenus devraient être publiés dans un bulletin spécial ou encore être remis aux participants des prochaines journées d'étude.

— Planifier, si possible, dans le cadre des journées pharmaceutiques de mars 1981, des démonstrations et des conférences sur l'informatique.

Ce dernier point a été d'ailleurs repris par les organisateurs desdites journées pharmaceutiques.

COMITÉ SUR LA LÉGISLATION

MANDAT:

Informer le Conseil d'administration de tous les projets de Loi et règlements concernant plus particulièrement les Affaires sociales et la pharmacie, dans le but d'intervenir dans des délais raisonnables.

MEMBRE:

Lise Allaire, responsable

Les activités du responsable de ce comité se résument ainsi:

i) informations transmises au Conseil d'administration concernant certains projets de règlements:
— les actes visés à l'article 36 de la Loi des infirmières et infirmiers qui peuvent être posés par ces classes de personnes autres que des infirmières et infirmiers
— l'assurance-responsabilité professionnelle des pharmaciens (projet de règlement no 26).

ii) renouvellement des abonnements aux publications suivantes:
— Gazette officielle du Québec, partie II
— projets de Loi publics (1ère lecture et sanctionnés)
— Journal des débats et son index
— supplément à la Loi des aliments et drogues

iii) liste de publications récentes transmises au secrétaire de l'Association relativement au secteur des Affaires sociales

iv) recherche effectuée concernant la publication de documents dans la Gazette officielle:
— seuls sont publiés dans la Gazette officielle du Québec, les règlements dont la Loi ou le décret prévoit la publication
— les textes relatifs au secteur des Affaires sociales sont acheminés au ministère des Affaires sociales à qui il incombe d'informer le réseau
— il est toutefois possible d'obtenir une copie des décrets non publiés en formulant une demande expresse au Greffier.

RECOMMANDATION DU RESPONSABLE:

Il serait souhaitable que le mandat du comité sur la législation soit révisé et que les projets de Loi et de règlements soient transmis au Conseil d'administration avec des commentaires ou une ébauche de l'intervention éventuelle. Si cette recommandation devait être retenue, il faudrait prévoir au moins une personne de plus sur ce comité.

COMITÉ AD HOC SUR LA RÉMUNÉRATION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

Mandat:

Préparer un mémoire commentant le Rapport du Comité ministériel sur la rémunération des professionnels de la santé du Québec, et plus particulièrement les sections relatives à la pharmacie. Ce mémoire devra viser à faire connaître les vues de l'A.P.E.S. sur les recommandations et les réformes proposées.

Membres:

Gaétan Dubois, président
Hélène Lambert
Guy Garon
Yves Courchesne

À la fin de septembre 1980, le Ministère des Affaires sociales lançait une vaste consultation auprès des groupes intéressés, sur le contenu du Rapport sur la rémunération des professionnels de la santé du Québec intitulé «Le système des honoraires modulés». Ce rapport avait été préparé par un comité formé de onze personnes sous la présidence du Dr. Fernand J. Hould.

Suite à cette invitation du Ministre des Affaires sociales, le Bureau exécutif de l'A.P.E.S. a mandaté un comité AD HOC formé des personnes mentionnées ci-dessus. Le comité s'est réuni à deux reprises, soit les 21 et 30 octobre. Ces deux réunions ainsi que quelques consultations subséquentes ont permis de préparer un texte dont la teneur constitue les commentaires de l'Association conformément au mandat précité. Ce texte a été transmis au Ministre des Affaires sociales en janvier dernier et sera diffusé à tous les membres de l'A.P.E.S. Les commentaires de l'Association ont été formulés sous deux aspects soit une appréciation de l'analyse faite dans le Rapport et, les vues de l'A.P.E.S. sur les recommandations et les réformes proposées. Le premier aspect a été traité en tenant compte de certaines affirmations contenues dans le Rapport relativement aux pharmaciens d'établissements de santé, eu égard à l'accessibilité et à la qualité des services pharmaceutiques en établissement sous les aspects globalité, continuité et qualité technique. La deuxième partie du texte a servi à démontrer qu'il y a toujours eu une continuité dans la pensée de l'Association concernant le mode de rémunération privilégié par l'A.P.E.S. De plus, nous avons profité de l'occasion pour exprimer brièvement l'insatisfaction des pharmaciens d'établissements dans le contexte de la négociation de leurs conditions de travail et de rémunération.

Enfin, vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du sujet à la lecture de l'éditorial du Bulletin d'information de février (Vol. 14, No. 1); nous vous invitons cependant à lire le texte complet des commentaires de l'Association.